

Ruhengeri



5582

PROCES VERBAL DE REMISE REPRISE.

L'an mil neuf cent cinquante neuf, le vingt troisième jour du mois de décembre nous BAFORT Manuël, Comptable Territorial à Ryumba avons pris en recette conformément à la lettre n° 3.666/A.I. de Monsieur l'Administrateur de Territoire de Ryumba et télégramme n° h/35.8821/FIN. 2 de Monsieur l'Administrateur de Territoire de Ruhengeri, de Monsieur le S/chef Kabiligi, de la Chefferie Buberuka, Territoire de Ruhengeri réfugié à Ryumba, la somme de HUIT CENT ET UN FRANCS ( 801 francs) provenant de la perception I.C.1959.

Soit: 400,50 X 2 = 801 frs détaillée comme suit:

8 billets de 100 francs.

2 pièces de 0,50 francs.

Des acquits à savoir:

EXERCICE 1958.

I.C. 9 acquits numérotés de 89.0620 à 89.0612

I.S. néant.

I.B. 8 acquits numérotés de 77.9370 à 77.9363

EXERCICE 1959.

I.C. Néant.

I.S. 2 acquits numérotés de 57.032 à 57.040

I.B. 2 acquits " " 73.9879 à 73.9880

Certifié sincère.

Pour la remise,  
Le s/chef KABILIGI

Pour la Reprise.

Le Comptable Territorial 921

Bafort.M.

Temoin de la remise-reprise.

Turatsinze, Didace.